

## **EXTRAIT**

du procès-verbal du Conseil Communal de La Sarraz  
Séance du 28 avril 2016

Présidence : Jacques Daniélou, président

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ**

- vu le préavis no 3/2016 relatif à la modification des statuts de l'Association de communes Réseau Enfance Cossonay et Région (AJERCO)
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **DECIDE**

- d'accepter la modification de l'article 10 telle que figurant dans l'annexe
- d'accepter la modification de l'article 12 telle que figurant dans l'annexe
- d'accepter la modification de l'article 15 telle que figurant dans l'annexe
- d'accepter la modification de l'article 16 telle que figurant dans l'annexe
- d'accepter la modification de l'article 40 telle que figurant dans l'annexe
- de charger la Municipalité d'informer le CODIR de l'AJERCO des décisions prises par le Conseil Communal

Ainsi délibéré en séance du 28 avril 2016

Le Président :  
Jacques Daniélou

la secrétaire :  
Isabelle Chevalier

Extrait conforme, l'atteste, la secrétaire